



Intervention du Préfet de Police au Conseil de Paris le 16 décembre 2014

Présentation du projet de budget spécial de la Préfecture de Police

-=-

(seul le prononcé fait foi)

Madame la Maire,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Avant de présenter le projet de budget spécial 2015 de la préfecture de police, je souhaiterais, comme il est de coutume, vous faire un bref bilan de l'action de la préfecture de police en matière de sécurité et de tranquillité des habitants de la capitale ainsi que de vous présenter ses priorités.

Je tiens à vous exprimer à nouveau la totale disponibilité de la préfecture de police pour travailler avec la Ville et les maires d'arrondissement au service des Parisiennes et des Parisiens. A cet égard, je me réjouis de la qualité de notre coopération et de l'excellent état d'esprit dans lequel nous travaillons avec les élus de Paris et les services de la Ville.

I. Le bilan de l'année 2014 en termes de sécurité et de lutte contre la délinquance est marqué par des évolutions favorables au regard des priorités fixées par le Ministre de l'intérieur, même si la situation dans d'autres domaines doit nous inciter à rester vigilant.

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

Les chiffres de la délinquance sont de plus en plus fiables grâce au déploiement du logiciel de rédaction des procédures de la police nationale (LRPPN). Sa généralisation en 2015 sera l'occasion d'instaurer plus d'homogénéité dans la classification des plaintes. En complément, la création du service de statistique ministériel par le Ministre de l'intérieur le 1^{er} septembre dernier va produire des statistiques en matière de délinquance dont le niveau de rigueur et de sincérité doit rejoindre celui des statistiques de l'INSEE en matière économique. Mes visites régulières en commissariat m'incitent à penser que nous sommes sur la bonne voie pour mettre fin à certaines anomalies.

Venons-en aux principaux indicateurs chiffrés de la délinquance. S'agissant de **l'atteinte aux personnes**, l'agrégat de l'ONDRP sur les « atteintes volontaires à l'intégrité physique » (AVIP) reste quasiment stable à Paris sur les 11 premiers mois de 2014 comparés à ceux de 2013. Surtout, il faut se réjouir de l'évolution favorable de certaines sous-catégories de faits qui ont une influence forte sur le sentiment d'insécurité : ainsi les violences physiques crapuleuses sont en recul de 11 % et, parmi ces violences, celles faites aux femmes sont en recul de 11 %. La hausse des violences non crapuleuses renvoie aux violences dans la sphère privée qui, comme chacun sait, sont plus difficiles à appréhender par les seuls services de police.

S'agissant **des atteintes aux biens**, l'agrégat de l'ONDRP « atteintes aux biens » est certes en augmentation sur les 11 premiers mois de l'année, mais cette hausse, qui s'explique pour partie par une plus grande rigueur d'enregistrement des faits, décélère en cette fin d'année. Surtout, les vols à main armée et les cambriolages qui sont deux composantes de cet agrégat et deux priorités du Ministre de l'intérieur sont à la baisse :

- les **vols à main armée** baissent de 12,5 % et même de 38 % pour les établissements commerciaux. Cette évolution traduit la mobilisation des services de police à la suite des plans adoptés l'année dernière en concertation avec les représentants des entreprises, comme l'indique aussi la hausse du taux d'élucidation (+ 13 points). A ce propos, je voudrais saluer l'action des services de police qui sont ainsi intervenus avec sang froid lors du vol à main armée dans la bijouterie Cartier de la rue François 1er le 25 novembre dernier et qui ont interpellé les deux auteurs.

- s'agissant des **cambriolages** , ils sont en recul de 1,7 %. Cette baisse atteint 9% pour les cambriolages d'habitations principales qui sont la forme de cambriolage sans doute la plus traumatisante pour les victimes car ils constituent une immixtion dans leur intimité. Ces résultats très positifs sont le fruit de la mobilisation des services de police depuis de longs mois, dans le prolongement du plan que j'avais adopté à la suite des instructions ministérielles de l'automne dernier. L'engagement des services se mesure aussi par la hausse du taux d'élucidation. A cet égard, je souhaiterais évoquer le démantèlement, il y a quelques jours, d'une équipe de cambrioleurs géorgiens agissant en bande organisée et qui pourrait se voir attribuer plus de 118 faits, dont 39 commis à Paris. Au total, 10 individus ont été interpellés et déférés le 28 novembre dernier.
- enfin, signe de l'engagement des services de police, les **infractions révélées par l'action des services (IRAS)** ont connu une progression grâce surtout à la lutte contre le trafic et la revente sans usage de stupéfiants dont les faits élucidés augmentent de 65 %.

Je souhaiterais dire quelques mots des **résultats du plan tourisme** que j'avais initié au printemps 2013 à la suite de la perception négative qui commençait à se développer dans certains médias, notamment asiatiques. Ce plan d'action comportait 26 mesures, allant de l'action judiciaire à la présence sur la voie publique, en passant par des actions de sensibilisation des professionnels et des touristes. Il s'est appuyé sur la mobilisation de tous les services de la préfecture de police mis sous le pilotage de la DSPAP et sur la création de deux bridages spécialisés de terrain (BST) de 25 fonctionnaires environ, l'une à la gare du Nord en février et l'autre aux Champs Elysées en juin. Dès l'été 2013, on a pu observer que la tendance avait été inversée. En 2014, ces résultats ont été consolidés et accrus : les vols avec violence sont en baisse de 8,1 % depuis le début de l'année et ceux concernant les seuls ressortissants chinois sont en recul de 25 % alors que la fréquentation de ces derniers a continué de progresser. Lors de la réunion de bilan que j'ai organisée le 29 octobre en présence de la Ville de Paris, les représentations diplomatiques de la Chine, de la Corée et du Japon et les grands opérateurs touristiques de la capitale ont pu faire part du changement de perception sur ce phénomène.

De manière connexe, des résultats significatifs ont été obtenus contre la **délinquance pratiquée par des réseaux criminels des pays d'Europe de l'Est** qui utilisent des mineurs afin d'échapper aux suites pénales. Avec le Procureur de la République, nous avons mené, à titre d'exemple, une action décisive contre le clan dit des Hamidovic qui employait des jeunes

filles destinées au vol à la tire dans le métro. Grâce à la vidéoprotection de la RATP, les 18 personnes les plus délinquantes ont été interpellées et écrouées. Cette réaction ferme a permis de faire disparaître du métro l'action de ce réseau et de jouer un rôle plus général de dissuasion.

Cette évolution a été confirmée par une inflexion dans les statistiques d'interpellation. Ainsi le nombre de personnes d'origine roumaine interpellées par les services de police a baissé de 23 % sur les 11 premiers mois de 2014. Cette baisse atteint 38 % pour les seuls mineurs. Cela signifie que les réseaux criminels ont diminué leur présence sur la place parisienne pour se déplacer pour partie vers d'autres villes européennes.

Ces objectifs ont été atteints grâce à la mobilisation de la préfecture de police. Je voudrais en souligner deux volets :

- d'une part, le rôle de la coopération policière avec les autorités roumaines a été crucial. Celles-ci nous ont permis d'identifier l'identité réelle des auteurs et de remonter aux réseaux criminels qui les exploitent. Une dizaine d'enquête judiciaire est en cours et elle devrait aboutir à de prochaines interpellations. Ce travail judiciaire se traduit ensuite par des condamnations lourdes. Ainsi, dans le cadre d'une affaire initiée par la Brigade de protection des mineurs, le tribunal correctionnel a jugé le 4 juillet dernier 23 personnes qui exploitaient de manière massive de jeunes enfants pour commettre des vols. Des violences étaient exercées contre eux. 5 personnes ont été condamnées à des peines supérieures à 7 ans. Une coopération de même nature a été conduite avec les autorités bulgares, serbes et bosniennes.
- d'autre part, j'ai demandé aux services de police de faire application d'un arrêt du Conseil d'Etat du 1er octobre 2014. Cet arrêt autorise l'autorité administrative à prendre une obligation à quitter le territoire français avec effet immédiat pour toute personne qui pratique, dans certaines conditions, l'escroquerie à la charité sur la voie publique. En effet, le Conseil a considéré qu'un tel comportement constituait « une menace réelle, actuelle et suffisamment grave pour la sécurité publique, qui constitue un intérêt fondamental de la société française ».

Un autre volet de l'action de la police parisienne porte sur les **zones de sécurité prioritaire**. De bons résultats ont été obtenus dans les trois ZSP de Paris, dans le 18^{ème} avec la ZSP Château rouge, le 19^{ème} avec la ZSP Stalingrad – Orgues de Flandre et le 20^{ème} avec la ZSP Saint Blaise.

Ainsi, s'agissant de la lutte contre les vols avec violence, priorité commune aux trois ZSP, grâce à une présence renforcée sur le terrain et à un travail judiciaire, le nombre de faits recule respectivement de 23 %, 13 % et 43 % dans le 18^{ème}, le 19^{ème} et le 20^{ème}.

S'agissant de la lutte contre le trafic de stupéfiants, le nombre d'individus mis en cause par les services de police, indicateur qui reflète le niveau d'implication des services, augmente de 23 % dans le 18^{ème}. Dans le 19^{ème} et le 20^{ème}, des saisies record ont été opérées en 2014, avec 54 kg de cocaïne dans le 19^{ème} et 13 kg dans le 20^{ème}. L'intervention de la Police judiciaire pour mettre fin au trafic de crack de la résidence Reverdy dans le 19^{ème} a été déterminante. Face aux trafics des stupéfiants, nous devons utiliser tous les outils en notre possession, à la fois la confiscation des avoirs criminels mais aussi les expulsions locatives pour trouble de jouissance. Plus généralement, la saisie des avoirs criminels qui est également une priorité ministérielle, est en augmentation sur Paris de 26 % pour atteindre 2,6 M€.

Je me suis personnellement rendu, cet automne, dans chacune de ces cellules chargées d'animer ces ZSP, en présence du Procureur de la République, de Mme l'Adjointe à la Maire chargée de la sécurité et des maires d'arrondissement pour y constater, au-delà des chiffres, la qualité du travail partenarial. La perception de la population au sein de ces quartiers populaires est en train d'évoluer positivement, ainsi que le montrent les évaluations réalisées dans le 18^{ème}. Une évaluation est en cours dans le 19^{ème}. Il reste certes beaucoup à faire mais toutes les opinions convergent pour que cette action se poursuive.

II. Au total, ce constat montre que la sécurité des Parisiens est assurée avec efficacité par les services de la préfecture de police. A l'issue de ce bilan, je souhaiterais vous dire quelques mots des missions que j'ai assignées pour l'année 2015 aux services placés sous mon autorité et qui concernent les quatre thèmes suivants :

- la régulation de l'espace public
- la lutte contre la délinquance
- l'élaboration du contrat parisien de sécurité
- la poursuite de la modernisation de la préfecture de police

La **régulation de l'espace public** est un enjeu majeur dans une ville aussi densément peuplée et aussi visitée que Paris. Des règles précises et une mise en œuvre active de celles-ci sont les garantes d'une coexistence apaisée entre les différents usages.

S'agissant des ventes à la sauvette, l'action de la PP ne porte pas seulement sur les lieux emblématiques de la capitale comme la Tour Eiffel où le problème est aujourd'hui maîtrisé, mais aussi dans des quartiers populaires où le problème, certes ancien, a des dimensions préoccupantes. C'est pourquoi cette question fait partie des priorités des ZSP en particulier dans le 18ème. C'est pourquoi aussi j'ai décidé de mobiliser des moyens importants pour mettre un terme aux marchés illégaux de la Porte de Montreuil en septembre dernier. Une telle action a été un succès, salué par les maires concernés et par les habitants. La crainte des effets reports ne doit pas nous rendre inactif. Ces effets, nous les gérons avec des résultats sur la rue de Belleville et dans le Nord du 18^{ème}. Même si la situation est encore perfectible, et nous allons encore amplifier notre action, il est clair que le nombre total de vendeurs à la sauvette a diminué sur Paris et donc la gêne qu'ils causent pour l'ensemble des Parisiens. Cette action énergique est rendue possible grâce aux procédures judiciaires simplifiées acceptées par le Parquet qui permettent la saisie et la destruction immédiate de la marchandise ainsi qu'au concours de la Ville de Paris. Je me félicite que celle-ci étudie, notamment à la Porte de Montreuil, des aménagements urbains pour prévenir à long terme ce phénomène.

Deuxième thème : la **poursuite de la lutte contre la délinquance**. Cette lutte s'appuie sur une série de plans d'action que les services se sont appropriés : plan tourisme que j'ai déjà évoqué, plan de lutte contre les stupéfiants, plan de lutte contre les cambriolages, plan de lutte contre les vols liés à l'automobile. J'y ajouterais le plan contre les vols à la fausse qualité dont sont victimes les personnes âgées et sur lequel je communiquerai très prochainement. Les services placés sous mon autorité me rendent compte régulièrement de l'état d'avancement de ces plans. L'une des clés de la réussite porte sur la bonne circulation de l'information entre les services et sur l'unité de commandement. La police d'agglomération permet à cet égard de traiter la délinquance sur le bassin pertinent que constitue l'agglomération parisienne.

L'élaboration du **contrat parisien de sécurité** avec la Ville, mais aussi avec le Parquet et le Rectorat sera la troisième priorité de 2015. Ce contrat vous sera présenté en mars prochain. Pour l'Etat, il décline la stratégie nationale de prévention de la délinquance, tout en l'adaptant aux spécificités du territoire parisien. Trois priorités vont l'organiser : la prévention de la délinquance des jeunes, l'aide aux victimes et la lutte contre les violences faites aux femmes, et la tranquillité publique. Une action concrète sur la délinquance des mineurs, par le biais d'un suivi individualisé, sera un des volets essentiels de ce contrat.

Enfin, la **poursuite de la modernisation de la préfecture de police** sera le quatrième domaine d'action. Ancrée dans l'Histoire de notre pays, la préfecture de police est aussi une institution moderne, en perpétuelle transformation afin de mieux utiliser ses moyens. Après la police d'agglomération en 2009, la fusion des SAIP de nuit en 2013 ou encore la rénovation de la politique d'accueil, cette année a été marquée par la création d'un secrétariat général pour l'administration de la police unifié au niveau de la zone Ile de France, la création d'une sous-direction unique de la formation et la fusion réussie en novembre dernier des commissariats du 5^{ème} et du 6^{ème} arrondissement. Cette fusion, soutenue par les élus et les syndicats de policiers, met davantage d'effectifs sur le terrain grâce à la réduction des fonctions supports. Ainsi, dans le cas d'espèce, les emplois de policiers réaffectés sur le terrain permettent d'augmenter de 30 % le nombre de patrouilles sur ces deux arrondissements. J'engagerai en 2015 d'autres discussions sur la réorganisation des commissariats du centre de Paris.

Ces réorganisations sont nécessaires pour faire face aux besoins de policiers sur la voie publique. A cet égard, je tiens à rappeler l'engagement qui a été pris de maintenir le niveau des effectifs de l'agglomération parisienne de la fin 2013. D'ores et déjà, le 1^{er} janvier, la préfecture de police bénéficiera, sur la première sortie de promotion, de 510 affectations nouvelles qui seront notamment réparties dans les commissariats. D'autres suivront de façon échelonnée d'ici le 1^{er} Septembre.

III. La dernière partie de ma présentation porte sur le budget spécial de la préfecture de police, qui finance les compétences municipales exercées par le préfet de police.

Ce projet de budget primitif s'inscrit dans un objectif qui s'impose à tous : contribuer à la maîtrise des finances publiques.

Que l'on ne s'y trompe pas : le budget spécial pèse d'un poids marginal dans le budget de la ville de Paris. En 2015, il représentera 3,7 % des dépenses de fonctionnement du budget municipal et 1% de son budget d'investissement. Ce poids modeste ne relativise ni son importance au regard des missions au service des Parisiens qu'il finance, ni sa pleine contribution à l'effort de réduction des dépenses publiques.

Le budget spécial a la caractéristique d'être composé à 82 % de dépenses de personnels. Cette caractéristique n'est pas sans influence sur les choix que j'ai faits pour absorber la contraction

budgétaire. En effet, le budget spécial est en diminution de 2 %, qui se décompose en une baisse de 0,6 % en fonctionnement et de 14% en investissement.

Les choix que j'ai opérés pour rendre soutenable cette réduction sont les suivants.

J'ai veillé à ce que l'ensemble des arbitrages pris dans le cadre de la construction du budget primitif 2015 impactent le moins possible la BSPP, ce qui a conduit à un effort supplémentaire sur les administrations parisiennes.

J'insiste sur ce point : si la Brigade participe à l'effort général, sa contribution à cet effort n'est absolument pas proportionnelle à son poids dans le budget spécial. Alors que la BSPP représente 54 % du budget spécial en section de fonctionnement, la baisse des crédits de la BSPP est de 0,7 M€ (part Ville) alors qu'elle atteint 5 M€ pour les administrations parisiennes.

J'ai fait le choix de faire porter l'effort demandé sur les administrations parisiennes pour préserver en 2015 la capacité opérationnelle de la BSPP. Dans la trajectoire de ce qui a été entrepris en 2014, la BSPP continuera à adapter sa réponse en fonction de la réalité du besoin. Grâce au débruitage, à une meilleure qualification des appels et à une mobilisation plus rationnelle des moyens en fonction de la réalité des risques, la BSPP s'est organisée pour passer d'une couverture maximale des risques à une couverture optimale des besoins et je tiens à lui en rendre hommage.

En termes de masse salariale, la BSPP contribue à l'effort demandé à l'ensemble des services de la préfecture de police à hauteur de 40 effectifs équivalents temps plein travaillé exerçant dans des fonctions supports. Cet effort conduit à un abattement de 1 M€. Pour atteindre cette baisse de 40 ETP en moyenne sur l'année, les effectifs fin 2015 devront mécaniquement passer à 8050, contre 8152 fin 2014, c'est-à-dire le niveau des effectifs il y a quelques années.

Pour maintenir ce niveau d'effectifs sur le terrain en 2015, il sera demandé – quand les textes d'application seront sortis – que la BSPP bénéficie d'un abondement en budget supplémentaire pour financer la revalorisation du traitement de ses personnels de catégorie C. J'ai noté que l'exécutif avait proposé un vœu en ce sens et je l'en remercie.

Concernant les administrations parisiennes, les dépenses de personnel sont inscrites au même montant que celui de 2014. Ceci signifie que les mesures réglementaires de revalorisation ou liées au GVT devront être financées par une diminution des effectifs. C'est au final environ 180 départs naturels qui ne seront pas remplacés au cours de cette année. J'ai engagé une réflexion sur notre organisation et sur nos méthodes de fonctionnement pour absorber cette diminution d'effectifs.

S'agissant du compte fourrière, l'annexe à ce compte a été bâtie en intégrant les conséquences financières de l'arrêté du 26 novembre 2014 revalorisant les tarifs des frais de fourrière. Grâce à un travail conjoint entre la Ville de Paris et la Préfecture de police, cette revalorisation a été obtenue et elle permet de présenter un compte fourrière en équilibre réel.

La section d'investissement diminuera de 14 % en crédits de paiement pour atteindre 61 M€ (contre 71 M€ en 2014). Les autorisations de programmes nouvelles s'élèvent à 86 M€. La participation de la Ville de Paris s'établit à 15 M€, soit une diminution de 17 % par rapport à 2014.

Cette moindre participation financière impacte la programmation immobilière de la préfecture de police et dans une moindre mesure les opérations de la BSPP. La préfecture de police a revu sa programmation pluriannuelle des investissements en procédant à des glissements de projet dans le temps. Côté BSPP, plusieurs opérations de construction de centres de secours seront également décalées dans le temps.

*

Au total, le projet de budget que j'ai l'honneur de soumettre à votre vote est un budget qui privilégie les actions opérationnelles par rapport aux dépenses d'administration générale. Il s'agit aussi d'un budget en diminution : cette contrainte, d'autant plus forte que 80 % du budget est composé de masse salariale, a été intégrée par la préfecture de police qui y répondra pour partie par une optimisation de ses fonctions support et pour partie par une adaptation de ses modalités de fourniture de prestations.

Toutefois, les réformes doivent s'inscrire dans le moyen et long terme. C'est pourquoi je souhaite que le contrat d'objectifs et de performance actuellement en cours de préparation entre la ville de Paris et la préfecture de police permette de donner aux responsables concernés la visibilité et la lisibilité indispensables au bon fonctionnement de la préfecture de police – et notamment de la BSPP – dans les années à venir.

Pour conclure mon propos, je voudrais rappeler deux événements importants à venir qui vont tous nous mobiliser : l'organisation de la conférence des Nations-Unies sur le climat en novembre 2015 et l'euro de football en juin 2016. Le monde entier se tournera alors vers Paris. Nous avons une obligation collective de réussite, tant pour l'accueil, l'organisation ou la sécurité. Des comités de pilotage, impliquant les élus, ont été mis en place pour préparer ces deux événements majeurs. La priorité est de permettre leur déroulement dans des conditions optimales pour en assurer le succès tout en minimisant les nuisances pour les Parisiens. La qualité de la coopération existant entre nos deux institutions constitue la meilleure des garanties pour qu'il en soit ainsi.